

Département des ARDENNES Arrondissement de VOUZIERS <i>Communauté de Communes de l'Argonne Ardennaise</i>	2018/19 Paraphe : FS
REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE <i>Délibération n°DC2018/10</i>	

Nombres de membres :

En exercice : 124

Présents : 74

Votants : 84 (dont 10 pouvoirs)

POUR : 84 (100 %)

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Le dix-neuf février deux mille dix-huit à 19h30, le Conseil Communautaire, dûment convoqué, se réunit à Vouziers, sous la présidence de M. Francis SIGNORET

Date de la convocation : 12/02/2018

M Raoul MAS est élu secrétaire de séance.

Ayant pouvoir de vote: Mesdames Martine BAUDART ; Agnès BEGNY ; Béatrice FABRITIUS ; Marie-Hélène FOURCART ; Ghislaine JACQUET ; Maryvonne LENFANT ; Agnès MERCIER ; Françoise PAYEN ; Chantal PIEROT ; Martine VERNEL et Messieurs Claude ADAM ; Michel ADIN ; Patrick BEBIN ; Bernard BIENVENU ; Guy BOIZET ; Jacques BOUILLON ; Mathieu BOUILLON ; Daniel BOUILLON ; Patrick BROUILLON ; Jean BROYER ; Roland CANIVENQ ; Francis CANNAUX ; Dominique CARPENTIER ; Dominique COLSON ; Jean-Pierre CORNEILLE ; Dominique DANNEAUX ; Gérard DEGLAIRE ; Thierry DEGLAIRE ; Pierre DEMISSY ; Bruno DESWAENE ; Yann DUGARD ; Philippe ETIENNE ; Patrice FERON ; Hervé FREY ; Régis GAVART ; Olivier GODART ; Jacques GROSSELIN ; Éric HAULIN ; Bertrand HAULIN ; Benoît HUREAU ; Bruno JUILLET ; Hervé LAHOTTE ; Dominique LAMY ; Jacques LANTENOIS ; Pierre LAURENT-CHAUVET ; Patrick LESOILLE ; Jean-Marc LOUIS ; Xavier MACHINET ; André MALVAUX ; Christophe MANCEAUX ; Raoul MAS ; Jean-Philippe MASSON ; Frédéric MATHIAS ; Michel MEIS ; Michel MENDES ; Christian MIELCAREK ; Francis MOUTON ; Jean-Claude MULLER ; Christian NICOLITCH ; Jacky NIZET ; Daniel NIZET ; Hubert OUDIN ; Guy PAYEN ; Florent PIERSON ; Francis POTRON ; Guillaume QUEVAL ; Damien RENARD ; Jean-Pol RICHELET ; Dominique ROBIN ; Francis SIGNORET ; Benoît SINGLIT ; Vincent THIERION ; Lionel VAIRY ; Gérard VAN STECKELMAN.

Représentés : Mesdames Patricia LESJEUR donne pouvoir de vote à M. Claude ADAM ; Louise NOIRANT donne pouvoir de vote à M. Patrice FERON ; Suzanne RAULIN donne pouvoir de vote à M. Florent PIERSON ; Magali ROGER donne pouvoir de vote à M. Dominique CARPENTIER ; Andrée THOMAS donne pouvoir de vote à M. Yann DUGARD et Messieurs Joël CARRE donne pouvoir de vote à M. Francis POTRON ; Christian HULOT donne pouvoir de vote à M. Bruno JUILLET ; Jean-Yves PIC donne pouvoir de vote à M. Jean-Pierre CORNEILLE ; Patrick RACOUR donne pouvoir de vote à M. Daniel NIZET ; Bruno RAUSSIN donne pouvoir de vote à M. Raoul MAS.

OBJET : DELEGATIONS AU BUREAU

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L. 5211-10 ;

Vu la délibération n°DC2016/84 du Conseil communautaire en date du 03/10/2016 modifiant les délégations confiées au Bureau communautaire ;

Considérant que les délégations au Bureau améliorent l'efficacité administrative et le bon fonctionnement du service, mais aussi allègent les ordres du jour du Conseil ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE de retirer la délibération n°DC2016/84 du 03/10/2016
 - DECIDE de confier au Bureau les délégations suivantes :
- Prendre toute décision concernant l'attribution des marchés de travaux, de fournitures et de services et des accords-cadres, d'un montant supérieur ou égal à 90 000 € HT et inférieur à 221 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui entraînent une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5 %, lorsque les crédits sont inscrits au budget,

.../...

- Réaliser des emprunts destinés au financement des investissements, aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts ainsi qu'aux avances de trésorerie dans les limites des montants prévus au budget annuel de la Communauté de Communes,
- Fixer le montant des loyers des logements communaux réhabilités sous maîtrise d'ouvrage communautaire ainsi que toute révision et / ou modification de ces loyers et / ou dégrèvement exceptionnel
- Fixer la tarification de la billetterie pratiquée au Parc Argonne Découverte
- Adopter la politique commerciale du Parc Argonne Découverte
- Fixer des tarifs pour tout évènement ou manifestation ponctuels
- Autoriser l'encaissement de chèques ou virements pour le compte de la 2C2A relatifs à des sponsorisations de manifestations touristiques et culturelles sur le territoire de la 2C2A,
- Autoriser la modification de la durée hebdomadaire de travail des agents de la collectivité, dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Approuver les programmes pédagogiques annuels du relais d'assistantes maternelles et les avenants aux contrats signés avec les partenaires financiers (type projet de fonctionnement avec la CAF)
- Approuver les conventions de moyens annuelles (type Office de Tourisme de l'Argonne Ardennaise, URCA, UCIA, Chambre d'Agriculture des Ardennes, ...) dans le respect des conventions-cadres approuvées par l'organe délibérant et dans la limite des crédits inscrits au budget.
- Valider et autoriser le dépôt des demandes de subventions pour les emplois permanents inscrits au tableau des effectifs
- Examiner et attribuer toute demande de subvention, et le cas échéant, la convention correspondante, qui n'est pas encadrée par un dispositif spécifique mis en place par le Conseil communautaire tel que Toitures / Façades ou encore soutien associatif.
- Adopter le règlement intérieur du personnel, document unique de prévention des risques professionnels
- Adopter les règlements de service

Le Président,

Francis SIGNORET

